

MAI 2022



Projet éolien participatif Sylv'Éole

COMMUNE DE CHAMARANDES-CHOIGNES (52)

LE MOT DES ÉLUS

Mesdames, Messieurs,

Après un an et demi d'études environnementales, acoustiques, techniques et paysagères, de nombreuses réunions entre les élus de Chamarandes-Choignes, Laville-aux-Bois, et l'équipe Opale EN, le schéma d'implantation des éoliennes a été validé. La définition de ces emplacements est le résultat d'un travail de compilation de plusieurs paramètres : l'évaluation et la prise en compte des différents enjeux relevés par les études et le choix de réduire au minimum les emprises sur la forêt.

Nous souhaitons désormais vous présenter les résultats de ce travail et l'ensemble des réflexions qui ont permis d'aboutir à ce projet d'implantation. Ainsi, avec l'équipe d'Opale, nous organisons une consultation des habitants, à partir du 20 mai. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer et que nous aurons l'occasion d'échanger sur ce projet. L'ensemble des modalités de participation sont précisées ci-dessous.

Depuis les premières réflexions, nous souhaitons donner à ce projet une vraie dimension participative, permettant d'associer financièrement l'ensemble du territoire et de faire bénéficier de la valeur qui sera générée par la vente d'électricité produite au plus grand nombre. Ainsi, les élus de Chamarandes-Choignes et de Laville-aux-Bois étudient la possibilité de devenir copropriétaire du projet éolien en bénéficiant du modèle financier de développement participatif proposé par Opale.

Enfin, les alertes de plus en plus pressantes du GIEC, notamment dans son dernier rapport d'avril 2022 sur la nécessité de changer rapidement et efficacement de modèle énergétique viennent confirmer, encore un peu plus, tout l'intérêt de ce projet. Il sera l'une des contributions majeures de notre territoire à la nécessaire transition écologique.

Bernadette RETOURNARD, maire de Chamarandes-Choignes
Claude GEORGES, maire de Laville-aux-Bois

CONSULTATION DU PUBLIC DU VENDREDI 20 MAI AU MARDI 7 JUIN 2022

À leur initiative, Opale Energies Naturelles et les élus de Chamarandes-Choignes et Laville-aux-Bois organisent une consultation des habitants. Elle permettra à tous les habitants qui le souhaitent de s'informer sur le projet en cours et déposer leur avis. Pendant cette période, vous êtes invités à :

Consulter le dossier de présentation du projet et les photomontages mis à disposition en mairie de Choignes et Laville-aux-Bois et sur le site internet du projet :

sylveole.projet-eolien.fr

Venir poser vos questions aux élus et à Opale EN au cours de l'une des 3 permanences organisées :

MAIRIE DE LAVILLE-AUX-BOIS
Vendredi 20 Mai de 14h à 18h

MAIRIE DE CHOIGNES
Samedi 21 Mai de 9h à 12h
Vendredi 3 Juin de 14h à 18h

Faire part de votre avis :

- Sur un registre mis à disposition en mairie, pendant les permanences et horaires habituels d'ouverture au public
- Par courrier envoyé à la mairie de Choignes
- Sur le site Internet du projet

Une visite sur le site sera organisée le **samedi 4 juin au matin**. Elle permettra de se rendre compte plus précisément des différents emplacements des éoliennes. Horaires et lieux de rendez-vous sont disponibles en mairie.



Un réchauffement climatique mondial, des répercussions locales

Il est désormais incontestable que le réchauffement climatique s'accélère et menace dangereusement nos conditions de vie sur Terre. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un dernier rapport en avril 2022, alertant sur l'urgence d'agir pour tenter d'enrayer l'emballement des températures.

À l'échelle de la commune de Chamarandes-Choignes, le massif forestier subit de plein fouet la succession de sécheresses et d'hivers doux depuis plusieurs années. À l'exception des chênes,

toutes les essences sont touchées, notamment les hêtres, les charmes et les frênes. Les coupes sanitaires sur ces deux essences sont de plus en plus nombreuses.

Ce projet éolien répond au double objectif de contribuer à la transition énergétique, indispensable pour sortir des énergies fossiles émettrices de CO₂, tout en permettant à la commune de bénéficier de retombées financières durables qui seront réfléchées vers la sauvegarde du patrimoine forestier.

Des revenus réguliers pour la sauvegarde du patrimoine forestier

Aujourd'hui, l'exploitation forestière génère 15 000 € par an en moyenne pour la commune. Ces revenus diminuent cependant d'année en année. À terme, avec la dégradation de l'état sanitaire des forêts, les ventes de bois ne couvriront plus les frais de gestion, alors que s'accroîtront les besoins en repeuplement forestier.

En accueillant sur ses terrains communaux 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 5,5 MW, la commune de Chamarandes-Choignes bénéficiera de retombées économiques régulières et pérennes, **estimés à 185 000€/an** (125 000€ de loyer + 60 000€ de fiscalité).

Ces revenus sont indispensables pour assurer la transition forestière et répondre aux besoins d'investissement dans la replantation d'essences plus résistantes au réchauffement climatique.

À ces revenus locatifs et fiscaux, s'ajoutent le versement de mesures d'accompagnements, à la construction du projet. Compte-tenu du portage politique des communes de Chamarandes-Choignes, mais également de Laville-aux-Bois, ces mesures seront mutualisées entre les deux communes. Elles serviront notamment à financer des projets d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et des études de rénovation énergétique des maisons. Chamarandes-Choignes prévoit également de réinvestir une partie de cette enveloppe dans la sauvegarde de la forêt communale, malmenée par le changement climatique.

À noter que d'autres collectivités bénéficieront également de la fiscalité, la Communauté d'Agglomération de Chaumont, le département et la Région.

Un projet de territoire, porté par deux communes

À l'issue d'une étude de faisabilité réalisée en 2020, le potentiel éolien sur la commune de Chamarandes-Choignes a été présenté au conseil municipal en Juin 2020. Bien que le périmètre de la zone de projet se situe uniquement sur le territoire de Chamarandes-Choignes, la commune de Laville-aux-Bois, voisine du projet, a été intégrée aux réflexions dès 2020.

Ainsi, les élus des deux communes ont participé aux comités de pilotage depuis début janvier 2021 et ont travaillé ensemble, avec Opale EN pour définir le schéma d'implantation des éoliennes le plus optimisé possible.

Un projet participatif pour amplifier les retombées locales

En plus de ces retombées locatives classiques, Opale EN propose aux communes de Chamarandes-Choignes et Laville-Aux-Bois de bénéficier d'un développement participatif, comme la loi de transition énergétique pour une croissance verte le rend possible depuis 2015. Ce principe innovant permet aux deux communes de s'associer à Opale EN sans risque financier et de **devenir co-proprétaires du projet en acquérant 20% des parts** de celui-ci. Sur un projet de parc de 5 éoliennes comme Syl'véole, **cela revient pour les communes à acquérir les droits d'une éolienne, sans risque financier pour les deux collectivités.**

Dès l'autorisation du projet, les communes pourront alors décider de conserver ces parts ou d'en vendre tout ou partie. Ces actions pourront alors être proposées à d'autres acteurs locaux : habitants, club de citoyens, entreprises locales, Société d'Economie Mixte (SEM), etc.

Une fois le parc construit, la commune et les acteurs locaux, actionnaires du projet, bénéficieront des retombées liées à la vente de l'électricité produite, et participeront à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées pour permettre aux élus d'étudier en profondeur le principe et de prendre la décision de devenir co-proprétaire du projet Syl'Éole.

Cette décision sera prise par les deux conseils en milieu d'année 2022.

Un projet réduit, mais plus efficace

La définition du meilleur schéma d'implantation des éoliennes est un travail itératif, qui prend en compte différents paramètres. Plusieurs mois de travail et d'échanges sont nécessaires pour choisir précisément le scénario le plus optimisé. Sur Sylv'Éole, plusieurs variantes ont été proposées aux élus. L'objectif principal de ce travail itératif était de limiter le plus possible le défrichement, tout en optimisant la production du parc éolien.

LA PROPOSITION RETENUE

Ainsi, sur la base des résultats des études environnementales et techniques, **un schéma d'implantation de 5 éoliennes de 230 m de hauteur a été proposé et retenu par les élus**. Alors que le projet initial comportait 6 éoliennes de 200m de haut, le projet retenu permet une optimisation des aménagements en forêt tout en garantissant un **éloignement des premières habitations à 1 600 m** : soit plus de 3 fois la distance réglementaire minimale.

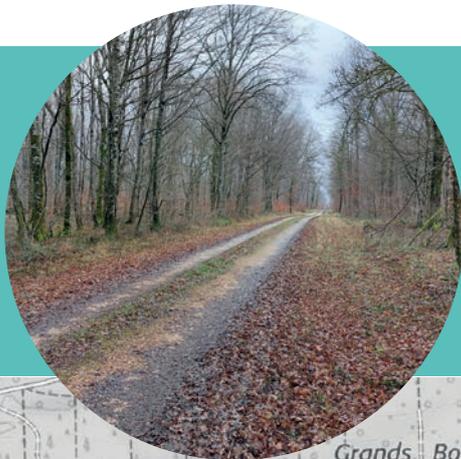
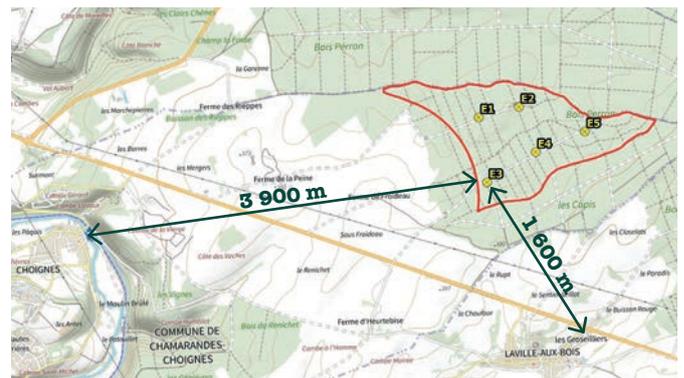
Réduire le projet de 6 à 5 éoliennes permet aussi de réduire l'emprise totale : le défrichement estimé par éolienne est de 35a, soit 175a pour les 5 éoliennes, représentant moins de 1% de la surface de la forêt communale de Chamaran-des-Choignes.

En outre, la performance du projet est améliorée grâce à l'utilisation d'éoliennes plus hautes et plus puissantes : **cela permet de porter la réduction des émissions à plus de 35 t/an soit plus de 45 % de réduction en plus par rapport au scénario initial !**

PROJET INITIAL

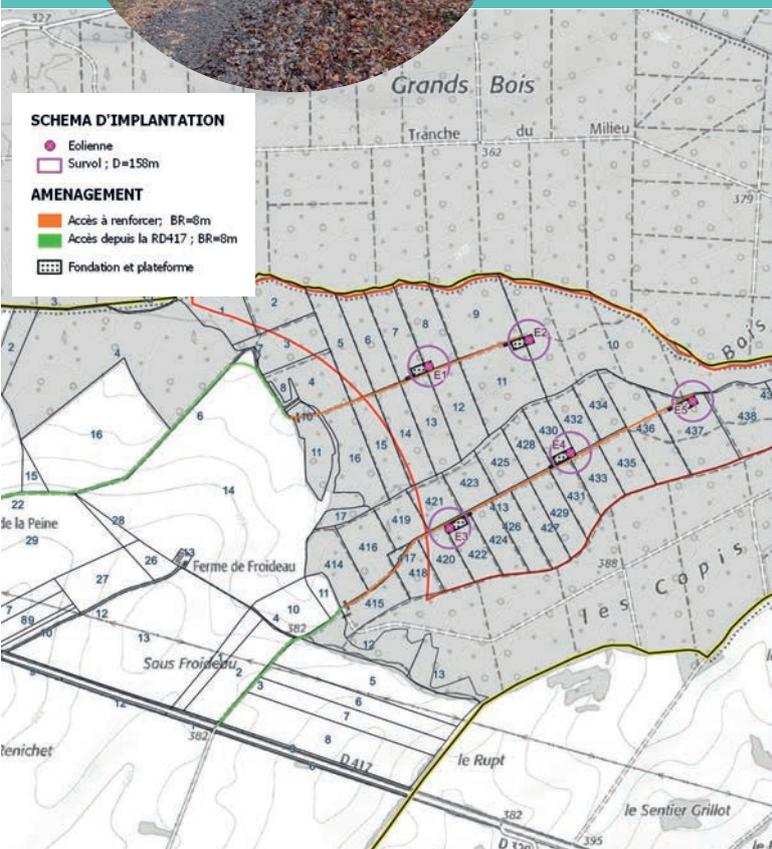
PROJET RETENU

Projet	PROJET INITIAL		PROJET RETENU
Projet	6 éoliennes	↘	5 éoliennes
Puissance totale	24 MV	↗	27,5 MV
Hauteur bout de pale	200 m	↗	230 m
Création d'accès	1 200 m	↘	Néant
Défrichement total estimé	280 a	↘	185 a
Production équivalente à la consommation de	23 000 personnes	↗	33 000 personnes
Émissions évitées de CO ₂	24 000 tonnes/an	↗	35 000 tonnes/an
Soit l'équivalent des émissions annuelles de	14 000 voitures	↗	20 000 voitures



Les élus et l'équipe d'Opale EN se sont réunis sur le terrain à plusieurs reprises pour étudier les différentes possibilités d'implantation des éoliennes. Les élus ont présenté les projets sylvicoles prévus à ce jour : zones de nouveaux peuplements, coupes et éclaircissements...

Les aménagements éoliens tiennent compte de ce programme : les parcelles ayant bénéficié d'investissements récents ou présentant une potentialité forestière plus élevée ont été écartées de la réflexion.

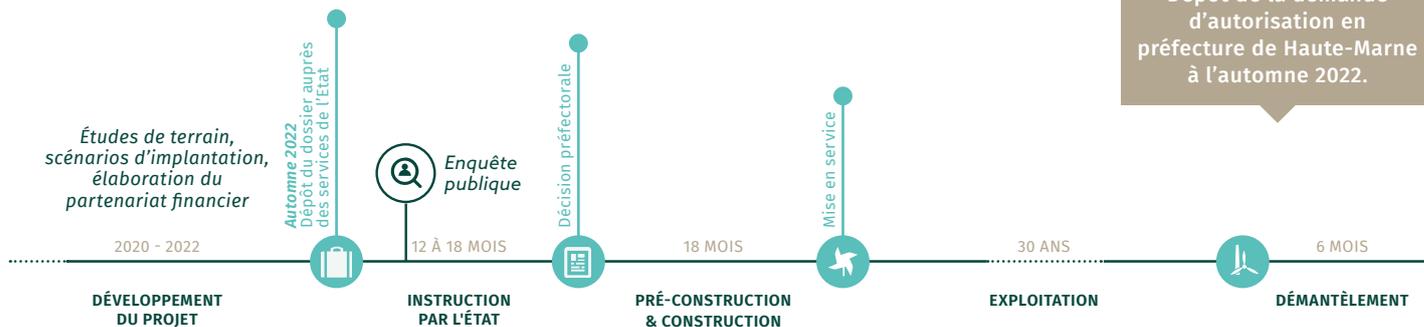


LIMITER LES EMPRISES SUR LA FORÊT

Une attention toute particulière a été portée aux emprises du projet sur la forêt. Afin de limiter les défrichements, il a été proposé de positionner toutes les éoliennes le long des deux routes forestières qui structurent la forêt. Ces deux accès, larges de plus de 8 m et en ligne droite permettent, sans défrichement, le passage des convois exceptionnels qui livreront les éléments constitutifs des éoliennes. **Ce parti pris permet d'éviter totalement la création d'accès supplémentaires dans la forêt.**

De la même façon, une attention particulière a été portée aux orientations des plateformes de grutage des éoliennes, en vue de limiter les coupes nécessaires pour l'accès des convois. Plusieurs réunions de travail avec les constructeurs d'éoliennes ont permis de faire le choix le moins impactant pour la forêt. Afin de limiter encore les coupes, **le stockage des composants et pales d'éolienne est prévu à l'extérieur de la forêt.**

Les prochaines étapes du projet Sylv'Éole



PHOTOMONTAGE DU PROJET



POINT DE VUE
Ferme de la Peine

DISTANCE À L'ÉOLIENNE
 LA PLUS PROCHE
1 800 m

D'autres photomontages
 seront disponibles lors de
 la concertation préalable

Sylv'Éole en synthèse

<p>5</p> <p>ÉOLIENNES IMPLANTÉES EN TERRAIN COMMUNAL</p>	<p>DES ÉOLIENNES SITUÉES À</p> <p>PLUS DE 1 600 M</p> <p>DES HABITATIONS LES PLUS PROCHE</p>	<p>UNE PRODUCTION ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ANNUELLE DE</p> <p>33 000</p> <p>PERSONNES</p>	<p>UN PROJET DE TERRITOIRE CONÇU AVEC LES ÉLUS DE LAVILLE-AUX-BOIS ET DE CHAMARANDES-CHOIGNES</p>
<p>UNE EMPRISE RÉDUITE SUR LA FORÊT SANS AUCUNE CRÉATION DE NOUVEAUX ACCÈS</p>	<p>LA POSSIBILITÉ POUR LE TERRITOIRE DE DÉTENIR UNE ÉOLIENNE DU PARC</p>	<p>315 000 €</p> <p>DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ANNUELLES pour les communes et la communauté d'agglomération de Chaumont</p>	<p>DES RETOMBÉES FINANCIÈRES INDISPENSABLES POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FORESTIER</p>

OPALE ENERGIES NATURELLES, ACCOMPAGNATEUR AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Opale EN est une entreprise indépendante, basée à Fontain (25) qui accompagne depuis plus de 14 ans les territoires dans leur transition énergétique ; via le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables : éolien, biogaz, photovoltaïque. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens en milieu forestier et mobilise le savoir-faire de ses 53 collaborateurs dans un but commun : développer des projets respectueux des territoires.

Le rôle d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.



Pour toute question, l'équipe d'Opale EN se tient à votre disposition.
 Pour contacter Jean-Marc Sassolas, chef de projet :
jean-marc@opale-en.eu - 03 81 61 66 88

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet
<https://sylveole.projet-eolien.fr/>